

Vos Attentes

- Prendre conscience des enjeux du nouveau contexte budgétaire (CPOM, tarification à la ressource ou à l'activité, convergence tarifaire...)
- Identifier les nouveaux modes d'allocations des ressources
- Évaluer l'impact de ces réformes sur la gestion financière (notion de CAF) et sur la GRH (inopposabilité des conventions collectives...)
- Savoir articuler budget de fonctionnement et budget d'investissement
- Maîtriser l'élaboration d'un EPRD

La généralisation progressive des CPOM entraîne la mise en place obligatoire de ce nouvel outil de pilotage qui change de finalité : ce n'est plus un outil de négociation tarifaire, c'est un outil de pilotage qui permet de montrer aux autorités de tarification la capacité à maintenir un équilibre financier satisfaisant (solvabilité) avec les financements alloués, tout en réalisant les investissements nécessaires et en maintenant le niveau et la qualité des prises en charge. Le tout dans un contexte budgétaire fortement contraint !

Contenu pédagogique

Le nouveau contexte budgétaire

- Les CPOM et les enveloppes « fermées »
- La convergence tarifaire
- La non-opposabilité des conventions collectives
- L'absence de reprise des résultats

Un nouveau cadre budgétaire : EPRD

- Une logique de présentation inversée :
Activités > Tarifs > Recettes > Dépenses > Moyens
- Les prévisions d'activité : un enjeu majeur
- Des prévisions budgétaires : le Compte de Résultat Prévisionnel Principal (CRPP)
- Du résultat prévisionnel à la Capacité d'Autofinancement (CAF) : le tableau de passage
- De la CAF à la variation du Fonds de Roulement Net Global (FRNG) et de la Trésorerie
- Les annexes de l'EPRD :
 - Le Tableau Prévisionnel des Effectifs Rémunérés (TPER)
 - Le Plan Global de Financement Pluriannuel et son articulation avec le CPOM et le PPI

Un nouveau calendrier budgétaire

- Pas de dépôt des demandes de budget en octobre N-1
- Plus de procédure contradictoire en début d'année N
- Une analyse de la cohérence et de la vraisemblance de l'EPRD par l'autorité de tarification

Les points d'attention :

- L'activité : bien la définir pour ne pas risquer de « sanctions » financières ultérieures
- EPRD et crédits non reconductibles
- Un pilotage fin de la masse salariale
- Un suivi budgétaire renforcé dans le contexte de non reprise des résultats
- ...

Boîte à outils

- Le nouveau cadre normalisé EPRD
- Outils d'analyse financière dédiés aux ESSMS

Animation de la formation

Jean-Louis COQUIL, Consultant spécialiste du secteur social et médico-social, expert en gestion des ESSMS

Public

Directeurs, DAF, Gestionnaires ayant à élaborer des budgets d'ESSMS

Durée et prix

2 JOURS / 14 HEURES

INTER : 595 € - INTRA : NOUS CONSULTER

Dates et lieux de la formation inter

2 et 3 avril 2020 – 16 et 17 novembre 2020 - BORDEAUX